

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021

Le jeudi 18 février 2021 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 22 février 2021 à 18h15 au Centre des animations de Rots.

L'avant-projet du Conseil municipal du 22 février 2021 envoyé à tous les Conseillers municipaux sera joint en annexe de ce compte-rendu. Il décrit les différents points de la vie communale mis en œuvre ou discutés depuis le Conseil municipal du 18 janvier 2021.

### Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.
  - 2- Passage en revue (pour informations, avis et commentaires) de l'avant-projet du Conseil municipal du 22 février 2021 qui sera mis en annexe du compte-rendu de ce conseil municipal.
- A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3- Délibération : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 18/01/2021.
  - 4- Délibération : régularisation des délibérations :  
73-07-2020 – « Création d'un emploi non-permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe »,  
99-09-2020 – « Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales »,  
123-10-2020 – « Création d'un emploi non-permanent pour l'entretien des locaux ».
  - 5- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition de locaux à la C.U. Caen-la-mer.
- B- ÉDUCATION**
- 6- Délibération : avis sur la demande de l'Éducation nationale de fusionner les directions des écoles maternelle et élémentaire.
- C- AMÉNAGEMENT / TRAVAUX**
- 7- Délibération : classement du chemin des Moines et de l'impasse Gilles Renault.
- D- POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**
- 8- Information des maires délégués et des adjoints au Maire.
  - 9- Tour de table/questions diverses.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 22 février à 18h15, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

**Étaient présents :** M. Jacky BESNIER, Mme Laetitia BLIN, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, Mme Corinne BRUNETEAU-PALET, M. Ludovic BUON, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL (à partir du point 6), M. Franco DURICATTI, M. Alain FAVRE, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Guillaume FORTIER (à partir du point 6), Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER et M. Gérard VARLET.

**Absents excusés :** Mme Coraline BARROIS, Mme Véronique DELATROETTE, M. Paul DOUESNEL (jusqu'au point 5), M. Guillaume FORTIER (jusqu'au point 5), M. Thibault GAUTIER et Mme Joelle SOREL.

**Absents non excusés :** aucun.

**Pouvoirs :** Mme Coraline BARROIS à Mme Corinne BRUNETEAU, Mme Véronique DELATROETTE à Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Monsieur Thibault GAUTIER à Mme Laëtitia BLIN et Mme Joelle SOREL à M. Gérard VARLET.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur Alain DELHOMMEAU est désigné comme secrétaire de séance.

### **2. Passage en revue (pour informations, avis et commentaires) de l'avant-projet du Conseil municipal du 22/02 2021 qui sera mis en annexe du compte-rendu de ce Conseil municipal.**

Voir avant-projet en annexe.

### **3. Délibération : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 18/01/2021.**

**Approbation à l'unanimité.**

**21 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**4. Délibération : régularisation des délibérations 73-07-2020, 99-09-2020 et 123-10-2020**

**73-07-2020 : « Création d'un emploi non-permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe »**

Il ne s'agit pas d'un emploi non-permanent mais d'un emploi permanent. Il est donc nécessaire d'annuler la délibération 73-07-2020 et de délibérer pour régulariser la situation.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'annuler la délibération 73-07-2020 et de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe avec une date de validité au 01/08/2020.

**Approbation à l'unanimité.**

**21 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**99-09-2020 : « Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales ».**

Par sa délibération n°99-09-2020, le Conseil municipal a désigné comme membres de la Commission de contrôle Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, M. Franco DURATTI, M. Gérard VARLET, Mme Aurore BRUAND et Mme Marie-José LUCAS.

La circulaire INTA1830120J du 21/11/2018 ayant pour objet l'instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires indique en page 33 qu'« (...) aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. Au sein des communes nouvelles, cette interdiction vaut également pour les maires délégués (...) ». Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, M. Franco DURATTI, M. Gérard VARLET sont maires délégués, il est donc nécessaire de régulariser.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'annuler la délibération 99-09-2020 et de désigner M. Alain DELHOMMEAU, Mme Annie LAGARDE et Mme Joelle SOREL membres titulaires de la Commission de contrôle des listes électorales à la place de Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, M. Franco DURATTI et M. Gérard VARLET.

**Approbation à l'unanimité.**

**21 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**123-10-2020 : « Création d'un emploi non-permanent pour l'entretien des locaux ».**

Par sa délibération n°123-10-2020, le Conseil municipal a autorisé la création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique à 3 heures par semaine pour un soutien à l'entretien des locaux de l'école maternelle. Les 3 heures indiquées correspondent au temps réel de travail de l'agent par semaine alors qu'il est préférable d'annualiser son temps de travail en fonction du rythme scolaire. L'agent est alors payé pour 2.34 h par semaine alors qu'il en effectue 3 mais il est payé le mercredi et pendant les vacances scolaires alors qu'il ne travaille pas.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'annuler la délibération 123-10-2020 et de créer à la place un emploi permanent d'adjoint technique à temps non-complet à 2.34 h hebdomadaires annualisées avec une date de validité au 01/11/2020.

**Approbation à l'unanimité.**

**21 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**5. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition de locaux à la C.U. Caen la mer.**

La convention de mise à disposition de locaux communaux à la C.U. Caen la mer a une durée de validité d'1 an. Tous les ans il est nécessaire de la renouveler. Les locaux concernés sont l'atelier technique du village de Rots et l'atelier technique du village de Lasson.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'approbation de cette convention et l'autorisation de la signer.

**Approbation à l'unanimité.**

**21 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

*Arrivée de M. Paul DOUESNEL et de M. Guillaume FORTIER.*

**6. Délibération : avis sur la demande de l'Éducation nationale de fusionner les directions des écoles maternelle et élémentaire.**

Le 22/02/2021, les directrices des écoles maternelle et élémentaire, Monsieur le Maire et les élus en charge de la compétence éducation se sont réunis avec Mme Véronique BÉRARD, inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription qui a expliqué le souhait du rectorat de voir les deux écoles fusionner par soucis d'un meilleur suivi du parcours des élèves.

Les directrices de l'école sont contre pour les raisons suivantes :

- le lissage des effectifs sur une école fusionnée amènerait dès septembre 2022 la fermeture de la classe de maternelle qui doit être ouverte à la rentrée de septembre 2021,
- dans la continuité de la logique de lissage d'effectifs cela engendrerait des doubles niveaux sur l'ensemble de l'école. Il existe déjà au sein d'un même niveau de classes, des écarts de niveau entre élèves qu'il est parfois difficile à gérer car les écoles de Rots ne bénéficient pas des aides en provenance des R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide et de Soutien aux Élèves en Difficulté),
- dans la perspective des doubles niveaux, la classe de C.P. ne serait pas épargnée et il faudrait mettre en place une classe de G.S./C.P. très compliquée à gérer compte-tenu des différences de niveaux entre la maternelle et l'élémentaire,
- en cas d'absence d'un enseignant, celui-ci ne serait plus remplacé car l'école serait considérée comme suffisamment importante pour pouvoir assurer une répartition des élèves dans les autres classes,
- l'enseignante qui prendrait la place de directrice de l'école fusionnée perdrait du temps d'enseignement en échange de temps de direction. Les directrices actuelles sont très attachées à l'enseignement et ne souhaitent pas perdre leur temps de présence devant les élèves,
- la période actuelle de crise sanitaire montre que le fait d'être à deux pour échanger sur les problématiques de mise en place du protocole sanitaire est important et nécessaire,
- la charge mentale de la directrice de l'école fusionnée serait bien plus importante et celle-ci serait seule à gérer alors qu'aujourd'hui elles peuvent travailler en complémentarité et en soutien l'une de l'autre.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur le projet de fusion des deux écoles proposées par l'inspectrice académique.

**À l'unanimité, le Conseil municipal est contre la fusion des deux écoles.**

**0 voix pour, 23 contre et 0 abstention.**

#### **7. Délibération : classement du chemin des Moines et de l'impasse Gillès Renault**

Le chemin des Moines et l'impasse Gilles Renault sont des voies privées dont l'entretien et les aménagements sont à la charge des riverains. Monsieur le Maire et le Conseil de municipalité souhaitent qu'elles soient intégrées dans le domaine public en tant que chemins ruraux.

M. Paul DOUESNEL demande quel est l'intérêt dans la mesure où les aménagements devront être financés par la Commune alors que ce n'est pas le cas pour le moment.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLÉ répond que les habitants de ces voies sont des administrés comme les autres. Il s'agit seulement d'une rétrocession dans le domaine public qui n'a pas été faite à l'époque.

Mme Aurore BRUAND remarque que sur le territoire communal, ils existent d'autres voies privées qui mènent à des habitations. Leurs habitants demanderont également à ce que leurs voies d'accès deviennent publiques.

M. le Maire rappelle que ces habitants paient les mêmes impôts que les autres.

M. Thomas PAULMIER demande le coût réel de l'aménagement des réseaux de ces voies sur 5-10 ans.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

**Approbation du Conseil municipal pour le classement du chemin des Moines et de l'impasse Gilles Renault en chemin rural.**

**18 voix pour, 4 contre (Mme Aurore BRUAND, M. Thomas PAULMIER, Mme Marie-José LUCAS et M. Paul DOUESNEL) et 1 abstention (Mme Laetitia BLIN).**

#### **8. Information des maires délégués et des adjoints au Maire**

**Urbanisme / Aménagement du territoire (Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU) :** voir avant-projet.

**Ressources humaines (M. Guillaume FORTIER) :** voir avant-projet.

M. Guillaume FORTIER précise que Mme Lolita HERSAND récemment recrutée au poste de gestionnaire ressources humaines/assistante du Secrétaire Général pilotera la mise en place d'un plan de formation et l'évaluation de son coût. Il informe que la campagne d'entretien professionnel a commencé.

**Développement durable (M. le Maire) :** voir avant-projet.

M. Paul DOUESNEL demande s'il y a des repères par rapport à des locaux similaires. M. le Maire répond que cela est train d'être étudié.

**Services à la personne (Mme Stéphanie FAUTRAS) :** voir avant-projet.

Mme Stéphanie FAUTRAS précise que la bourse au permis de conduire sera accordée en fonction des revenus de la personne. Le bénéficiaire pourra également effectuer du bénévolat pour la Commune en échange du financement. Le sujet sera abordé en mars lors de la prochaine réunion du C.C.A.S.

**Éducation Enfance Jeunesse (Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE) :** voir avant-projet.

Concernant le projet de nouveau groupe scolaire/périscolaire, Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE revient sur l'étude stratégique du cabinet d'architecte SCHNEIDER présentée lors du dernier Conseil municipal. Elle explique que la municipalité a rencontré les représentants de la société Normandie Aménagement et M. Bruno COUTANCEAU gérant de la société F.E.D.D. (Foncier Économie Développement Durable) pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle rappelle que les travaux seront phasés de manière à éviter au maximum le recours à l'utilisation de préfabriqués. Le restaurant scolaire actuel ne sera pas détruit et servira de salle de motricité au terme des travaux.

M. le Maire explique que la première étude avait été faite fin 2019 début 2020 par l'architecte Hubert BOUTELOUP. Il ajoute que deux ou trois plans très simples avaient été présentés au Conseil municipal pour un coût de 8.000 €.

M. Paul DOUESNEL interpelle M. le Maire sur le fait que le travail de l'architecte Hubert BOUTELOUP ne se résumait pas à l'élaboration de 2 ou 3 plans.

M. le Maire répond qu'il n'a jamais été en possession d'autres documents.

M. le Maire ajoute que M. Alain SAMSON, président de des sociétés Malherbe Transports et SAMFI-INVEST lui a présenté la technologie des ombrières photovoltaïques qui pourraient être intégrées au projet.

Mme Aurore BRUAND trouve que l'idée des ombrières photovoltaïques est intéressante. Elle demande qui en sera propriétaire.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE souhaite que l'expérience du gymnase construit sans réflexion sur le photovoltaïque ne soit pas réédité. Elle répond que la société qui fournira la technologie pourrait être propriétaire et reverserait les bénéfices de l'équipement à la Commune en euros ou sous forme d'énergie.

Mme Aurore BRUAND explique que d'autres sociétés proposent les mêmes ombrières comme ENERCOOP.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE précise que rien n'est acté. Le projet est ouvert à toutes les candidatures.

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU ajoute qu'actuellement il ne s'agit que d'un projet. L'étape consiste seulement à se renseigner pour comprendre. Plus tard, d'autres sociétés seront consultées pour une mise en concurrence.

Monsieur le Maire revient sur le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Il explique que le Conseil de municipalité a retenu la candidature de la société F.E.D.D. et souhaite connaître l'avis du Conseil municipal. Il explique que la question du recours à un concours d'architecte a été écartée car la procédure est trop longue.

Mme Laëtitia BLIN explique qu'il faut que le projet prévoit des classes supplémentaires.

M. Jacky BESNIER ajoute que le nombre de classes n'est pas le seul problème. Il rappelle que les bâtiments anciens ne sont pas correctement isolés ce qui provoque de fortes pertes d'énergie notamment l'école maternelle construite dans les années 50.

M. Paul DOUESNEL remarque que le planning proposé par M. Bruno COUTANCEAU est ambitieux. Il n'y a pas beaucoup de temps pour l'étude de départ.

M. le Maire demande à tous les conseillers municipaux d'envoyer leurs remarques et leurs questions à M. Alain DELHOMMEAU pour que toutes les bonnes idées et questions soient prises en compte dans les réflexions préalables. Les agents seront également mis à contribution.

Mme Aurore BRUAND précise que l'ancienne équipe municipale a travaillé avec M. Bruno COUTANCEAU en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage et qu'elle est satisfaite de son travail.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de la F.E.D.D. comme assistant à maîtrise d'ouvrage sur le projet de nouveau groupe scolaire/périscolaire.

**Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.**

**23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**Communication (Mme Laëtitia BLIN) :** voir avant-projet.

Mme Laëtitia BLIN informe que le site internet COFONDER n'est pas encore officiellement ouvert. Les projets proposés par les habitants concernent essentiellement la circulation et l'aménagement de jardins partagés dans les trois villages.

Une réflexion sur un nouveau logo pour la Commune de Rots a commencé. Simon DESNOYERS, agent en contrat d'apprentissage va mettre en place un questionnaire sur le thème « Quelle est votre vision de la Commune de Rots pour l'avenir ? ». Des étudiants dans divers domaines créatifs seront chargés de la création du nouveau logo.

Il est prévu d'ajouter une fonction « signalement » à l'application Citykomi ce qui pose la question du renouvellement du contrat pour le dispositif Voisins Vigilants et Solidaires.

M. Paul DOUESNEL demande s'il y a des différences entre Citykomi et Voisins Vigilants et Solidaires.

Mme Aurore BRUAND répond qu'avec Voisins Vigilants et Solidaires, les habitants gèrent eux-mêmes le contenu au contraire de Citykomi.

Mme Laetitia BLIN explique qu'il y a très peu d'habitants qui utilisent Voisins Vigilants et Solidaires. Depuis un an, il n'y a eu que 3 nouveaux messages. Les sujets se résument à la recherche d'animaux domestiques perdus et au signalement de personnes suspectes alors qu'il y a 997 inscrits à Citykomi.

Mme Aurore BRUAND rappelle que Voisins Vigilants et Solidaires a été mis en place à Secqueville-en-Bessin avant la création de la Commune nouvelle. S'il est décidé de mettre fin à l'adhésion de la Commune, une association pourra la reprendre pour le territoire de Secqueville-en-Bessin. Il faudra également penser à enlever les panneaux correspondants qui se trouvent aux entrées de la Commune.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

**Approbation du Conseil municipal pour la résiliation du contrat pour le dispositif Voisins Vigilants et Solidaires. 18 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Franco DURATTI, Mme Aurore BRUAND, M. Thomas PAULMIER et Mme Marie-José LUCAS).**

**Culture, sports et animations (M. Jacky BESNIER) :** voir avant-projet.

M. Jacky BESNIER précise que dès que le contexte sanitaire le permettra, la Commune organisera des concerts sous forme de « Cabaret chansons ». Des artistes de la Région tels que Laurent PICOT ou Jacques PEYROTTE seront prioritaires. Ils seront organisés en fin de journée pour que les personnes qui travaillent puissent assister au spectacle. Pour le premier rendez-vous le nombre de spectateurs sera limité à 70/80 personnes.

**Travaux, espace, sécurité (M. Gérard VARLET et M. Ludovic BUON) :** voir avant-projet.

M. Ludovic BUON explique qu'il a recensé les besoins en ralentisseurs sur le village de Rôts :

- 2 rue Haute Bonny ;
- 2 route de Caen,
- 1 route de Bayeux,
- 2 rue Saint-Germain,
- 1 chemin du Hamel.

Il doit continuer ce recensement sur les villages de Secqueville-en-Bessin et Lasson.

Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE informe le Conseil municipal que Mme HABERT propriétaire de la parcelle AC08 a donné son aval pour la signature d'une convention autorisant les randonneurs à passer sur son terrain pour contourner la ferme du Vauculay.

**Budget / Comptabilité (M. le Maire) :** voir avant-projet.

M. le Maire avait souhaité que les Comptes de Gestion, Comptes administratifs et affectations de résultat de l'année 2020 soient votés lors de ce Conseil municipal. La direction des finances publiques a demandé à toutes les Communes d'attendre que l'État indique le montant d'une éventuelle aide aux coûts supplémentaires liés à la mise en place des protocoles sanitaires contre la propagation du COVID-19 qui devra être inscrite dans les recettes de l'année 2020. Il faudra attendre pour délibérer sur ces sujets.

M. le Maire indique que l'analyse du compte administratif 2020 montre plusieurs points à améliorer.

Les consommations en eau potable (mairie, bibliothèque/agence postale communale et cimetière de Rôts) et en énergie (gaz/électricité pour le chauffage du Bâtiment Enfance Jeunesse, de l'école maternelle, de l'église de Rôts, du Centre des animations de Rôts et de la mairie de Rôts) sont anormalement hautes. Un travail a été mis en œuvre pour trouver l'explication au problème. D'ores-et-déjà le grenier de la mairie de Rôts a été isolé en novembre 2020. Des devis ont également été demandés pour l'installation de ballons d'eau chaude et d'un système de réglage de la température à distance pour le Centre des animations de Rôts. Le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire règlera le problème pour l'école maternelle. M. le Maire appelle au bon sens et à la vigilance des élus, des agents et des professeurs des écoles pour éviter les mauvaises utilisations des radiateurs, penser à bien fermer les fenêtres et ne pas oublier d'éteindre les lumières.

Certaines locations de préfabriqués ne sont pas nécessaires. Avec la mise en place d'une sectorisation de la gestion des équipes d'entretien des espaces verts et de la voirie avec celles du territoire de Thaon, il n'y a plus de raison de maintenir le bureau du responsable des services techniques à l'atelier. Il est envisagé de le déménager dans l'ancienne bibliothèque près de la mairie. Il est également possible d'arrêter la location d'un box route de Saint-Manvieu pour stocker les chaises et les tables nécessaires à l'organisation d'animations communales. Il est possible de déménager ces dernières dans le local technique du vestiaire de football puisque les archives qui s'y trouvaient ont été transportées dans l'ancienne bibliothèque près de la mairie.

**9 – Questions diverses - Tour de table.**

Marie-José LUCAS : demande si la présentation de M. Bruno COUTANCEAU sur le projet de nouveau groupe scolaire/périscolaire a été présenté en Commission éducation. Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE répond que non, seulement au Maire, Maires délégués, M. Jacky BESNIER et Mme PITOIS-BLESTEAU.

Mme Aurore BRUAND : demande que soient envoyés à tous les conseillers municipaux les comptes administratifs et les affectations de résultat pour préparer le prochain Conseil municipal. Elle regrette que les documents sur le futur P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) actuellement consultables aux heures d'ouverture des mairies n'aient pas été envoyés aux conseillers municipaux.

M. le Maire répond qu'un message a été mis sur Citykomi pour informer de la présence des documents dans les mairies. Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU ajoute qu'à chaque Conseil municipal, elle informe sur l'avancée des travaux concernant ce P.L.U..

M. le Maire conclut en rappelant que tous les documents sont présents sur le site internet de la Commune.

M. le Maire : informe le Conseil municipal qu'il a évalué le Secrétaire général la semaine passée. Il s'agit du premier des entretiens professionnels de la campagne. Au cours de cet entretien, il a demandé au secrétaire général :

- de veiller à ce que les agents respectent bien l'organigramme,
- d'encourager la proactivité des responsables de service et de leurs agents, de les inciter à prendre des initiatives de bon sens.

M. Alain FAVRE : signale que des utilisateurs se sont plaints de dégradations dans le gymnase. Il faudra vérifier.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heures et quarante-cinq minutes.**

Le secrétaire de séance  
Alain DELHOMMEAU



Le Maire,  
Michel BOURGOUIGNON

